



## COMMUNIQUÉ

### «STOP AGGLOlac» conseille de maintenir la motion pour le droit de superficie

Le comité «STOP AGGLOlac» est perplexe devant la réponse des conseils municipaux de Bienne et Nidau à la motion «AGGLOlac: remise du terrain en droit de superficie» déposée au printemps.

Le comité s'attendait à ce que les conseils municipaux se penchent sérieusement sur la question et utilisent le temps de réponse de six mois pour étudier l'éventuelle remise en droit de superficie du terrain en détail. Cependant, les réponses des conseils municipaux montrent qu'ils souhaitent poursuivre la voie choisie et montrent un manque de volonté à donner suite aux demandes soutenues aussi bien à gauche qu'à droite.

Il est vrai que les réponses proposent de convertir la motion en un postulat et d'effectuer une analyse pour comparer les incidences financières des options vente et droit de superficie. Cependant, Nidau ne considère pas la remise en droit de superficie comme une voie à poursuivre et Bienne présente la vente comme politique ayant fait ses preuves. Le constat est sans appel: Le sens de compromis affiché n'est que superficiel et en vérité, les conseils municipaux misent sur une tactique dilatoire.

Sous de telles conditions, le résultat de l'analyse est prévisible. Après tout, celle-ci est guidée par des conseils municipaux qui n'ont aucun intérêt en une mise en question de la démarche actuelle. Plutôt, la démarche choisie doit être cimentée et l'option droit de superficie présentée comme étant impossible. Cela est aussi confirmé dans l'article dans le Bieler Tagblatt du 14. Septembre: Le conseil municipal de Nidau fait savoir qu'il cherche à inverser le but de la motion en la transformant en un postulat.

De plus, cet article suggère que Mobimo annulerait le projet si la motion droit de superficie était acceptée et que les villes de Bienne et de Nidau seraient obligées de rembourser le paiement entrant de 4 millions, déboursé par Mobimo. Pourtant, cela contredit le rapport du conseil municipal. Celui-ci montre qu'à ce jour, la vente du terrain n'est pas formellement convenue. Les villes de Bienne et de Nidau ne seront obligées de rembourser les 4 millions que si un vote populaire décide de mettre fin à la coopération.

Les conseils municipaux ne prennent pourtant pas en compte le fait que les populations de Nidau et de Bienne doivent accepter le projet aux urnes. Nous sommes certains que la population n'acceptera pas la vente et n'approuvera du projet que si le terrain reste en possession de Nidau et de Bienne.

Les conseillères et conseillers de ville qui souhaite sérieusement que le projet AGGLOlac réussisse et ne sont pas satisfaits d'une analyse illusoire conservent la motion droit de superficie.

### Contacts

Leander Gabathuler, co-président, +41 78 864 00 24

Manuel Schüpbach, co-président + 41 79 750 64 23

Tobias Egger, co-président, +41 79 843 36 79